

Le Comité national des pensions est né

SOCIAL L'espoir d'une reprise de la concertation sur les retraites douché par la FGTB

- Le ministre MR des Pensions se félicite de la création du CNT, gage de la volonté gouvernementale de favoriser la concertation.
- « Quelle concertation ? », s'indigne la FGTB.

Le Comité national des pensions (CNP), présidé par Paul Windey – l'homme qui préside déjà le Conseil national du travail (CNT) –, a été officiellement porté sur les fonts baptismaux, vendredi, en présence de ses deux parrains, Daniel Bacquelaine et Willy Borsus, les ministres MR des Pensions et des Classes moyennes.

Daniel Bacquelaine, qui espère toujours que son projet de réforme des pensions sera voté à la Chambre avant les vacances parlementaires, qualifiait vendredi de « regrettables » les événements intervenus la veille (lire ci-dessous). Mais il se réjouit de la mise en place du CNP : « Une étape majeure de la réforme des pensions qui montre la place centrale réservée par le gouvernement à la concertation sociale. » Pour le ministre des Pensions, la priorité sera d'établir une liste objective des fonctions lourdes et pénibles. « Ce sera difficile mais qui peut croire qu'une infirmière et qu'un ouvrier travaillant sur les toits peuvent encore exercer leur métier au-delà de 65 ans ? », interroge-t-il, rappelant qu'une des autres tâches du CNT consistera à moderniser le système et à mettre en place le fameux système à points, en fonction de la durée, de la pénibilité et du régime de travail.

C'est une première saluée par Willy Borsus : « C'est la première fois que des institutions dépassent les frontières des régimes pour que des représentants des

salariés, des indépendants et des fonctionnaires se retrouvent unifiés », souligne le ministre des Classes moyennes et des Indépendants, se réjouissant de la prise en compte des carrières mixtes, de plus en plus nombreuses.

Derrière les poignées de mains entre ministres, représentants des patrons, des travailleurs du secteur privé et public, experts et représentants de l'autorité fédérale, certains masquaient mal leur malaise et leurs questions face à la création de ce nouvel organe tripartite (syndicats, employeurs et responsables politiques). Quelle sera sa marge de manœuvre ? Quelle sera la place laissée à la concertation sociale par les représentants du gouvernement ?

Chat échaudé craint l'eau froide. Dans les rangs syndicaux, on n'oublie pas que le gouvernement a décidé de relever l'âge de la pension avant l'installation du nouveau comité. Vendredi, la FGTB douchait l'enthousiasme des parrains du baptême du CNP. Dans un communiqué, le syndicat socialiste demande « le respect de la sécurité sociale, des travailleurs et de la concertation sociale ».

La FGTB accepte de participer au nouveau comité, mais à ses conditions. Parmi elles, le retrait immédiat des mesures « imposées de façon unilatérale » visant à relever l'âge de la pension, le retrait des mesures « aveugles » touchant la pension des fonctionnaires et une « pension légale décente de 1.500 euros en moyenne ».

La solidité des fils de la concertation sociale sur les pensions, sérieusement rognés par la décision gouvernementale de repousser l'âge de la pension, reste aléatoire. Un défi de plus pour le CNT. ■

DIRK VANOVERBEKE

ENTRETIEN

« La tripartite, une mauvaise idée »

Gabriel Perl a été administrateur général de l'Office national des pensions. Ce grand commis de l'Etat était membre de la commission de réforme des pensions 2020-2040. Il reste un des 12 experts de l'organe qui lui succédera, celui du Conseil académique, chargé d'émettre un avis scientifique étayé sur toute proposition en matière de pensions.

Comment appréciez-vous la création de ce Comité national des pensions ?

Elle s'inscrit dans la réflexion de la gestion globale des pensions et du rapport que la commission de réforme a publié en juin dernier. Il faut prendre en compte une série de nouveaux paramètres. Comme celui des carrières, par exemple. Aujourd'hui, il est quasi exceptionnel de réaliser une seule carrière dans le même régime. C'était la règle autrefois. Donc, oui, il est indispensable de préciser les nouvelles réformes dans le cadre de cette harmonisation des régimes.

Le fait que des représentants du gouvernement siègent dans le comité ne risque-t-il pas d'étouffer la concertation ?

Ce n'est pas une bonne idée. Que des représentants du gouvernement siègent, comme c'est le cas au Conseil général des soins de santé, dans un comité de décision, c'est tout à fait logique. Mais pas dans un comité d'avis comme le sera celui des pensions. Cela risque de brider la liberté des partenaires sociaux et de mettre la concertation sociale en péril.

D.V